

**Monsieur Victor  
HADIDA**

Président du BLIC  
74 Avenue Kleber  
75016 PARIS

**Madame Catherine  
CORSINI et Monsieur  
Bertrand GORE**

Co-présidents du BLOC  
4 Cité Griset  
75011 PARIS

**Monsieur Radu  
MIHAILEANU**

Président de l'ARP  
7 Avenue de Clichy  
75017 PARIS

Issy-les-Moulineaux, le 19 octobre 2018

Madame, Messieurs,

J'ai bien reçu votre courrier en date de ce jour et ai examiné avec la plus grande attention les documents qui y sont joints. A leur lecture, force m'est de constater que la teneur du mail que je vous ai personnellement adressé le 17 octobre 2018 n'a malheureusement pas été entendue. Les dernières concessions que j'avais pris soin d'y apporter y étaient pourtant bien présentées comme étant les ultimes émanant de notre part, au-delà desquelles nous ne serions plus en mesure d'aller. Je regrette vivement que cela n'ait pas été pris en compte par vos organisations et que la proposition que je vous ai faite n'ait été considérée que comme une nouvelle base de négociations.

Depuis désormais trois ans, le Groupe Canal + s'est profondément réformé afin de renouer avec la croissance de son parc d'abonnés et de ses résultats financiers, dans un contexte concurrentiel d'une telle intensité que la pérennité même de l'entreprise en était remise en cause. Sur cette période, sous l'impulsion de notre actionnaire et de la nouvelle équipe dirigeante, un plan d'économies massif a été mis en œuvre et le modèle économique du Groupe a été totalement revu en rompant avec les dogmes qui le structuraient depuis trois décennies : l'engagement généralisé, avec le lancement d'offres sans engagement en pur OTT ; le prix monolithique à 40 euros avec une baisse substantielle du tarif d'accès à Canal + ; le principe de l'auto-distribution sur CANALSAT via les accords passés avec certains fournisseurs d'accès internet.

Cette révolution copernicienne dans notre modèle économique ne s'est pas faite sans difficultés. Elle a pourtant été décidée et appliquée au service d'un objectif clair : renforcer Canal + et, par là-même, sauvegarder le soutien financier inégalé que notre Groupe offre au cinéma français depuis sa création.

C'est cette même démarche au service des intérêts collectifs de l'ensemble du secteur, et plus généralement de la défense et de la préservation de notre exception culturelle à laquelle nous participons tous, qui m'a animé depuis le début de la médiation visant à réformer la chronologie des médias et qui a motivé les très nombreuses concessions que j'ai acceptées depuis désormais un an, concessions dont je vous ai rappelé dans mon dernier mail tant l'ampleur et la répétition que l'absence quasi-totale de bénéfices en résultant pour le Groupe Canal +. Ces concessions, qu'elles aient été faites dans le cadre de la chronologie des médias dans un premier temps, puis dans un second temps dans celui du renouvellement de l'accord cinéma de Canal +, se sont accumulées au fil du temps avec pour principale caractéristique d'être systématiquement unilatérales et de ne venir que du Groupe que je préside. Je rappellerai d'ailleurs que les chaînes hertziennes gratuites ont pour leur part avancé de six mois dans le projet de nouvelle chronologie sans aucune contrepartie au bénéfice du cinéma : pire encore, elles défendent des assouplissements réglementaires contraires à vos intérêts tels que l'ouverture de la publicité à la télévision au secteur du cinéma. La faiblesse de leur contribution au cinéma français rend d'ailleurs d'autant plus inexplicable l'ampleur des avantages dont elles pourraient bénéficier dans la nouvelle chronologie.

La logique de nouvelles demandes et de contraintes supplémentaires que vous me proposez dans votre dernier courrier continue dans cette logique unilatérale qui finit par s'exercer au détriment des intérêts propres de Canal +. Je ne saurais la poursuivre dans le cadre actuel, à savoir celui d'un renouvellement de l'accord cinéma imposé car conditionné par le projet de chronologie des médias. Je prends donc acte de ce que votre

réponse de ce jour traduit votre volonté de ne pas parvenir à un accord sur ces bases. Je le déplore profondément et ne peux que vous réitérer ce que je vous écrivais il y a deux jours : je suis convaincu que cette attitude s'exercera à notre détriment à tous.

Notre accord cinéma expirant le 31 décembre 2019, nous inaugurerons prochainement une nouvelle phase, non pas cette fois-ci de discussions dans la logique de prorogation de cet accord, mais bien de négociations bilatérales visant à aboutir à un nouvel accord pour toutes les parties. J'attire d'ailleurs votre attention sur le fait que les différentes concessions que j'ai acceptées au cours de l'année écoulée ne constitueront pas la base de nos échanges à venir, puisque leur validité n'avait d'effectivité que dans le cadre des discussions relatives à la chronologie.

Le Groupe Canal+ aura l'occasion, lors de cette phase de négociations, de formuler un certain nombre de demandes qui n'ont pas pu être avancées dans la phase de reconduction qui se clôt aujourd'hui. Nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement ensemble, d'abord au cours du bilan d'étape de l'année qui vous sera bientôt exposé, puis en début d'année prochaine pour convenir d'un calendrier de négociations.



**Maxime SAADA**  
Président du Directoire